



Vente d un maison et mis sous tutelle de ma mere

Par **cabilou34**, le **21/03/2011** à **08:46**

Bonjour,

je vous explique mon cas je suis la fille et nous sommes 4 enfants :

mon pere et ma mere on signaient un compromis de vente pour la vente de leur maison entre temps mon pere decede

Ma mere est mis sous tutelle car elle a des pertes de memoire importante

A ce jour la mis sous tutuelle n est pas encore prononce et je viens de recevoir la convocation pour la signature de la vente .

Ma question peux ton signer la vente de la maison alors que ma mere n est pas sous tutelle ?

(J ai appris que mon frere ma soeur et ma mere sont represente par un avocat)

Es ce que la vente peux ce faire quand meme ?

Par **mimi493**, le **21/03/2011** à **10:54**

Les actes faits par une personne avant sa mise sous tutelle alors que la cause de la tutelle existait déjà, sont annulables.